

[Texte]

**Mr. Forrestall:** It would have to be in the very near future.

**The Chairman:** I really doubt if at this point we can usefully put into the law such mechanisms. I am just asking myself this question.

**Mr. Martz:** Mr. Chairman, in this particular area there are only two really difficult situations and they would be Toronto and Montreal. When you get to Vancouver and some of the more populated areas of southern Ontario it might be a bit of a problem. But it is confined to several geographic areas.

**Mr. Forrestall:** Let me put the same question then in another context. You are dealing now from the date of the issue of the writ. What position would it put you in if there were a limitation in terms of the campaign itself of, say, 29 or 35 days? Let us take the 29-day situation. Given the number of hours that were available, if everybody wanted them, how would you cope with that, or could you cope with it?

**Mr. Martz:** The more we try to compress it within a shorter period of time the more difficult it will be to accommodate. We would like as much time as possible to spread it out and I believe it will have a greater impact on the public, instead of this constant campaigning in a very short period of time. I think it would be better for the parties involved.

• 1650

**Mr. Forrestall:** Do you oppose, then, one of the concepts that we have been attempting to approach in the bill generally—if I may be permitted to take you away from it—and that is the utilization of the shortening of time as one method of cutting down the amount of money. Would you go so far as to say that if the campaign were limited in fact by law that realistically the allocation of time would have to be reviewed? Would you go so far as to say that? I am curious, and we hope that you will be frank and honest with us. We do not want to pursue avenues in the very short time available to us if in fact it is totally impractical in terms of your absolute necessity to survive economically, as well as other factors.

**Mr. Martz:** I do not think it is as extreme as your last statement, but I believe it may not work to everyone's advantage, primarily the candidate, by having it compressed into such a short period of time. You are not the only candidate that is running in your riding; there are other people; there are other ridings adjacent to you, and there is going to be a lot of campaigning going on on radio and television. The more there is in a short period of time I think the more difficult it will be for the voter to accept it and perhaps absorb it. You may find, if we try to compress it into too short a period, that it will work against the candidates as well. There may be a tuning-out factor in the person's ear or in his perception of what you are saying, and I think you might lose out. What the period is I really do not know.

**Mr. Forrestall:** If I may, I will make an observation rather than ask questions. I think I will oppose any suggestions there be penalties of 10 per cent or 15 per cent and let it go at that, Mr. Chairman. Thank you for appearing. It has been most useful.

[Interprétation]

**M. Forrestall:** Il faudrait que ce soit très prochainement.

**Le président:** Je me demande si nous pouvons réellement insérer de tels mécanismes dans le texte de loi. Je me pose simplement la question.

**M. Martz:** Monsieur le président, dans ce domaine en particulier, il n'y a que deux villes qui soient dans une situation difficile, ce sont Toronto et Montréal. Lorsque vous allez à Vancouver et dans certaines régions les plus peuplées du sud de l'Ontario, il se peut qu'il y ait aussi un problème à cet égard. Mais celui-ci se limite à certains secteurs géographiques.

**M. Forrestall:** Permettez-moi de poser la même question dans un contexte différent. Vous traitez maintenant de la question de la date de l'émission du bref d'élection. Quelle serait votre position s'il y avait aussi une limite quant à la durée de la campagne électorale elle-même, disons 29 ou 35 jours? Prenons, par exemple, une situation où la campagne durerait 29 jours. Étant donné le nombre d'heures qui seraient disponibles, comment feriez-vous pour les répartir entre tous ceux qui voudraient les utiliser?

**M. Martz:** Plus nous essayons de réduire ce temps, plus il sera difficile de satisfaire tout le monde. Nous aimerions avoir le plus de temps possible pour répartir les temps d'écoute sur un grand nombre d'heures, et cela aurait à mon avis, une plus grande influence sur le public que si nous multiplions le nombre d'annonces dans une très courte période de temps. Je crois que cela vaudrait mieux pour le parti politique en cause.

**M. Forrestall:** Vous opposez vous donc à l'un des principes que nous avons tenté de définir dans le projet de loi—si je peux me permettre de vous en éloigner—qui est d'allouer moins de temps en vue de réduire les dépenses? Iriez-vous jusqu'à dire que si la campagne était limitée par la loi, il faudrait réviser la période de temps allouée? Iriez-vous jusque là? Je suis curieux de le savoir, et nous espérons que vous serez francs et honnêtes avec nous. Étant donné le peu de temps que nous avons, nous ne voulons pas nous engager dans des discussions si cela vous est absolument impossible pour des raisons économiques et autres.

**M. Martz:** Je ne crois pas que ce soit aussi grave que vous l'avez dit, mais je crois que cela ne serait à l'avantage de personne, encore moins des candidats, de réduire la durée de la campagne. Vous n'êtes pas le seul candidat dans votre circonscription; il y a d'autres gens; il y a d'autres circonscriptions à côté de la vôtre, et il y aura beaucoup de discours électoraux à la radio et à la télévision. Plus il y en aura, pendant une courte période de temps, plus d'électeurs auront de difficultés à les écouter et peut-être à les assimiler. Il se peut que cela tourne au désavantage des candidats eux-mêmes. L'électeur peut cesser de les écouter ou ne pas comprendre ce qu'ils disent, et je crois que les candidats pourraient y perdre. Mais je ne sais vraiment pas quelle est la période de temps allouée.

**M. Forrestall:** Si vous le permettez, je ne poserai pas de questions, mais je ferai une observation. Je crois que je m'opposerai à toute proposition visant à imposer une amende de dix ou quinze pour cent, et ce sera tout, monsieur le président. Merci de m'avoir permis de témoigner. Cela a été très utile.